

CHAPITRE 9

PROMOUVOIR L'INCLUSION COMMERCIALE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Contribution du Cadre intégré renforcé

Résumé: L'essor des technologies de l'information et de la communication, en particulier des téléphones mobiles, a changé la manière dont les personnes dans les pays les moins avancés (PMA) mènent leurs activités commerciales et organisent leur vie. Cependant, dans ces pays, la plupart des gens n'ont toujours pas accès à une connexion à Internet à un coût abordable, et les PMA rencontrent de graves problèmes de connectivité. Adopter des politiques en vue de rendre l'environnement plus favorable au commerce et aux investissements peut être utile. Le présent chapitre s'intéresse aux aspects politiques relatifs à la connectivité numérique dans les PMA et examine des exemples de réformes récentes qui ont permis au commerce numérique de jouer un rôle de plus en plus important. Néanmoins, il souligne le fait qu'il n'existe pas de solutions toutes faites. En dernière analyse, ce seront les utilisateurs des PMA qui guideront les marchés et les gouvernements en mettant en évidence ce dont ils ont le plus besoin en termes de connectivité numérique. Sous l'impulsion des gouvernements des PMA et avec une coopération ciblée entre les parties prenantes clés – y compris le secteur privé et les donateurs internationaux – des progrès importants peuvent être réalisés en matière d'inclusion.

INTRODUCTION

Pour une grande partie de la population des pays industriels, la lecture des informations, les achats en ligne et les discussions entre amis sur Internet font désormais partie de la vie quotidienne. En revanche, dans les pays les moins avancés (PMA), malgré la prolifération des téléphones mobiles, l'accès à Internet reste limité. Le potentiel d'Internet en tant qu'instrument d'un commerce plus inclusif, qui peut être bénéfique pour les plus pauvres, n'est pas encore pleinement exploité.

Le présent chapitre examine pourquoi la connectivité numérique est considérée comme un important instrument de développement. Il s'intéresse aux aspects politiques de la connectivité numérique liés aux PMA et étudie des exemples de réformes récentes ayant permis une meilleure intégration des PMA dans un environnement commercial en pleine évolution, au sein duquel le commerce numérique joue un rôle de plus en plus important. Le chapitre met en avant des initiatives en cours ayant des résultats prometteurs, soulignant toutefois le fait qu'il n'existe pas de solutions toutes faites. À terme, les utilisateurs des PMA guideront les marchés et les gouvernements en mettant en évidence ce dont ils ont le plus besoin en termes de connectivité numérique.

Le chapitre met l'accent sur la cible 9.c de l'Objectif de développement durable 9, qui est la suivante: "Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020" (ODD, 2015). L'adoption de cette cible par la communauté internationale illustre la volonté de soutenir la transformation numérique dans les PMA. Elle met en relief le fait qu'un accès à l'information à un coût abordable est crucial pour favoriser le commerce et le développement durable.

Internet permet de plus en plus un accès à l'information au niveau mondial, réduisant les asymétries d'information et aidant à créer un cercle vertueux pour l'innovation à travers le monde. Il contribue à l'apparition de nouveaux services et améliore ceux déjà existants en les rendant plus efficaces. Les services rendus possibles par Internet parviennent à atteindre des consommateurs, y compris des consommateurs connectés dans des zones rurales, qui ne pourraient autrement pas en bénéficier. Le principal moteur de l'amélioration de la connectivité est la diminution des coûts de l'accès à Internet, des services de téléphonie mobile et des ordinateurs personnels. Dans de nombreux PMA, cette révolution silencieuse a été facilitée par les téléphones portables, qui permettent aux personnes, même dans les régions reculées, d'être mieux connectées entre elles, ainsi qu'au reste du monde. Les produits et services rendus possibles par les technologies de l'information et de la communication (TIC) vont des systèmes de paiement mobiles aux services de santé dans les régions reculées où les médecins ne sont pas toujours en mesure de se rendre en cas d'urgence (voir l'encadré 9.1).

Encadré 9.1. Exemples de produits et services rendus possibles par les TIC

Les services bancaires par téléphone mobile gagnent de plus en plus de clients, en particulier en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est. L'entreprise Wing au Cambodge et MTN Mobile Money en Ouganda proposent avec succès des services bancaires aux particuliers.

Les services médicaux et les services de santé sont améliorés grâce à la technologie Internet de l'informatique en nuage et à la numérisation. Le Rwanda a adopté l'utilisation de drones pour livrer des pochettes de sang à des centres de santé reculés.

Les plates-formes d'enseignement en ligne fournissent à l'heure actuelle des services d'enseignement gratuits dans le monde entier à travers des cours en ligne ouverts à tous (MOOC), dont le nombre de participants est illimité et l'accès ouvert sur Internet. Déjà, des universités de Tanzanie et de Zambie proposent des plates-formes d'enseignement en ligne. L'Ouganda utilise l'Internet à haut débit pour favoriser l'apprentissage en ligne et la recherche dans sept universités publiques.

Source: Exercice de suivi de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2017), <http://www.oecd.org/aidfortrade/countryprofiles/> et Ouganda (2015), <http://www.ict.go.ug/initiative/infrastructure> (consulté le 15 février 2017).

Encadré 9.2. Soutien du CIR aux fins des ODDs



Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un programme multidonateurs destiné à aider les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial. Dans le cadre du CIR, les PMA, les donateurs et les organisations internationales travaillent ensemble pour pleinement intégrer les pays les plus pauvres du monde dans le commerce mondial d'une façon qui contribue à réduire la pauvreté et à assurer un développement durable.



Les projets soutenus par le CIR aident à atteindre plusieurs des 17 ODD:

- Environ 95% des projets du CIR mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté, et la plupart visent à promouvoir le secteur agricole dans les PMA, aidant à atteindre les objectifs 1 (éliminer la pauvreté) et 2 (éliminer la faim).



- Près de 50% des projets du CIR sont centrés sur l'égalité des sexes (ODD 5).

Le CIR collecte des données ventilées sur les bénéficiaires des projets pour déterminer si les interventions ciblent aussi bien les femmes que les hommes. Par exemple, le CIR met actuellement en œuvre un projet au Rwanda pour améliorer les moyens de subsistance et la capacité de gain des personnes participant au commerce transfrontières, dont 74% sont des femmes.



- Toutes les interventions du CIR aident les PMA à accéder à de nouveaux marchés, offrant des possibilités de création d'emplois et de croissance économique (ODD 8).



En outre, les projets du CIR en matière de renforcement des capacités de production vont de l'amélioration de la manutention des marchandises dans les aéroports à l'optimisation des activités des laboratoires sanitaires et phytosanitaires, des centres de transformation et des installations de fabrication (ODD 9: industrie, innovation et infrastructure).



Enfin, l'ODD 17 (partenariat) appelle à "[a]ccroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020". Ces objectifs sont au cœur du CIR.

Alors que l'économie numérique en est toujours à ses débuts dans de nombreux PMA, certains pays – notamment le Bangladesh, le Népal et le Rwanda – ont déjà entrepris leur transition. La dernière étude analytique du Cadre intégré renforcé (CIR; voir l'encadré 9.2), réalisée par le gouvernement népalais, considérait comme prioritaires les incitations propres à attirer l'investissement dans les secteurs des technologies de l'information (TI) et des TIC, par exemple des exonérations temporaires de l'impôt sur les sociétés jusqu'en 2020; un droit d'accise de 0% sur les matériels de télécommunications et d'informatique; et une participation et un rapatriement des capitaux/dividendes pouvant atteindre 100% pour les investisseurs étrangers.

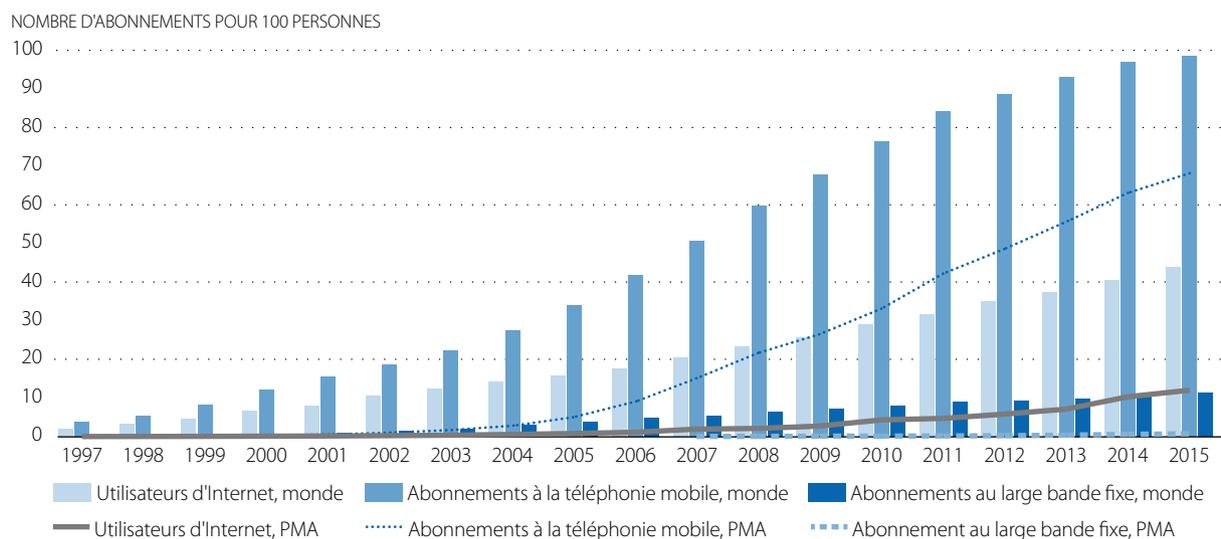
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS N'EXPLOITENT PAS ENCORE PLEINEMENT LE POTENTIEL DE LA CONNECTIVITÉ INTERNET

La connectivité numérique offre de vastes perspectives de croissance et de développement socioéconomique inclusifs. Pourtant, le rapport "Faits et chiffres" de l'UIT révèle que de nombreux PMA sont toujours dans l'incapacité de mettre en place la connectivité à large bande (UIT, 2016a; chapitre 5). Les quelques faits suivants sont caractéristiques des PMA:

- Une personne sur huit seulement est connectée.
- À peine 12,5 millions de femmes ont accès à Internet, contre 18 millions d'hommes.
- L'accès à Internet est facilité par la technologie de téléphonie mobile.
- Le débit Internet reste un défi considérable.

Non seulement les chiffres absolus d'utilisateurs d'Internet sont moins élevés dans les PMA que dans le reste du monde, mais la croissance de l'accès à Internet dans ces pays est également plus lente (figure 9.1). Si la croissance de la pénétration des téléphones mobiles est forte dans ces pays, moins de 20% de la population possède un abonnement à des services mobiles à large bande (UIT, 2016c). L'accès à Internet par une ligne fixe reste sous la barre de 1%. L'accès à Internet devrait très probablement continuer de croître grâce à la couverture mobile, mais ces pays risquent de prendre encore du retard s'agissant de ce facilitateur du commerce international.

Figure 9.1. Nombre d'utilisateurs d'Internet et d'abonnements à la téléphonie mobile pour 100 personnes



Source: D'après la Banque mondiale, Utilisateurs Internet pour 100 personnes, UIT, Rapport et base de données sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933526766>

S'agissant des possibles explications de l'écart de connectivité entre les PMA et le reste du monde, les recherches montrent que l'accès à l'infrastructure Internet, le coût de cette infrastructure et le niveau d'instruction influencent considérablement la pénétration d'Internet.

Les exemples de pays donnent des solutions pour l'installation de l'infrastructure matérielle d'Internet

Selon la situation géographique d'un pays – par exemple la présence ou non de littoral – et sa capacité de coopérer avec des pays voisins – notamment à travers des projets d'infrastructure communs – les coûts d'installation et/ou d'accès à l'infrastructure matérielle nécessaire à la connectivité Internet peuvent être prohibitifs ou abordables, y compris pour les PMA. La Banque mondiale (2016) a répertorié les moyens par lesquels les pays en développement, en particulier en Afrique, ont commencé à investir dans des projets d'infrastructure communs pour réduire les coûts liés au déploiement de réseaux, étendre la couverture et combler le fossé numérique entre zones rurales et zones urbaines en accélérant l'adoption du large bande. Ce type de coopération peut aider à atteindre les populations rurales.

Les travaux analytiques du CIR menés dans plusieurs pays¹ ont donné des exemples de la façon dont des pays surmontent les difficultés liées à l'infrastructure des TIC

Afrique subsaharienne: Le Niger, pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, a accès à un câble sous-marin à travers le Bénin et le Burkina Faso. Malgré l'existence de quatre prestataires de services mobiles, la seule entreprise fournissant un accès Internet à large bande fixe est SONITEL (Société nigérienne des télécommunications), l'opérateur national de téléphonie et de télécommunications. Cet état de fait a des conséquences sur la compétitivité et finalement sur le prix des services.

En comparaison, grâce à des arrangements concernant la fixation de prix compétitifs, les tarifs au Rwanda et en Ouganda sont presque identiques à ceux payés par les consommateurs en Tanzanie, un pays voisin ayant accès à un câble sous-marin. Ces pays utilisent des connexions terrestres transfrontalières (Schumann et Kende, 2013).

Asie: En Asie, le Plan stratégique Bangladesh numérique prévoit d'accélérer le processus visant à fournir des connexions par câbles sous-marins pour garantir la fiabilité de la connectivité Internet dans l'ensemble du pays et réduire les coûts. Le Bhoutan, qui a investi dans des câbles aériens en fibre optique, a utilisé l'infrastructure de lignes électriques de la Bhutan Power Corporation; des négociations sont en cours avec des fournisseurs d'accès indiens pour ajouter de nouvelles connexions par câbles optiques en vue d'améliorer la fiabilité et la qualité.

Améliorer l'éducation est important si les pays souhaitent retirer des avantages de la connectivité numérique

Le Pew Research Center (2015a) a constaté que les personnes jeunes, plus instruites et ayant des connaissances de l'anglais étaient plus susceptibles d'utiliser Internet. En moyenne, les gouvernements des PMA investissent dans l'enseignement environ 3% de plus que les autres pays en développement. Pourtant, 19 millions d'enfants dans les PMA ne sont toujours pas inscrits dans une école primaire. L'absence d'instruction élémentaire pourrait conduire les enfants à rater des occasions, à l'âge adulte, qui pourraient leur permettre de trouver un meilleur emploi et d'avoir de meilleurs revenus (UN-OHRLLS, 2016). McKinsey (2013) estime que les pays africains pourraient accroître leur productivité de 30 à 70 milliards de dollars EU grâce à l'enseignement et aux technologies.

Dans le même temps, améliorer l'instruction élémentaire est un préalable important pour accroître les productions à valeur ajoutée et pour participer à l'économie mondiale. Avoir une culture numérique élémentaire est de plus en plus une condition sine qua non pour la compétitivité entre pays. Les pays qui manquent de travailleurs capables de se servir d'outils informatiques auront de plus en plus de difficultés à répondre aux exigences du commerce international.

Les plates-formes d'enseignement en ligne jouent un rôle important dans la facilitation de la pénétration d'Internet, car elles aident les étudiants et les enseignants dans de nombreux PMA. Une meilleure connectivité peut, par voie de conséquence, permettre aux PMA de relever le niveau de l'enseignement. Une étude de Schumann, R. et M. Kende (2013) a révélé qu'un grand volume de contenu hébergé localement – tels que des services éducatifs et administratifs en ligne – s'accompagne d'une diminution des coûts moyens des services Internet, d'une amélioration de l'expérience des utilisateurs et d'un accroissement de la demande.

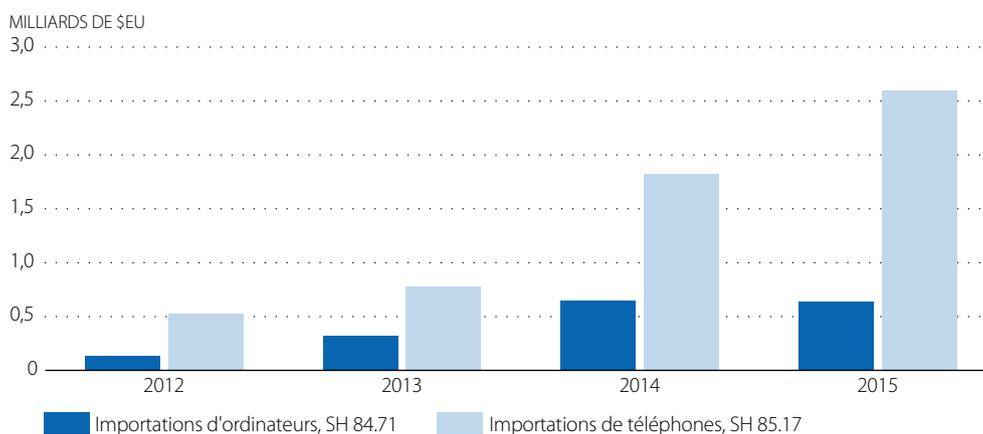
Cela étant, les disparités entre les sexes en ce qui concerne l'utilisation d'Internet dans le monde ne cessent de croître. En moyenne, elles sont bien plus importantes en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde. Il est essentiel de garantir la participation des filles et des femmes aux formations permettant d'acquérir des compétences numériques élémentaires et aux programmes d'enseignement en ligne. Intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans les stratégies numériques nationales peut aider à combler l'écart numérique entre les hommes et les femmes. Certains pays développés l'ont déjà fait; on peut citer la stratégie numérique pour l'Espagne et la stratégie de l'Australie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Pourtant, la question de l'égalité hommes-femmes est moins présente dans les stratégies liées aux TIC des PMA, alors que l'écart y est plus important. Selon le Programme Femmes connectées de la GSMA (2017), combler les 14% d'écart dans l'accès des femmes à la téléphonie mobile dans le monde pourrait créer 170 milliards de dollars EU de débouchés de marché pour le secteur de la téléphonie mobile sur la période 2015-2020, ce qui apporterait croissance et prospérité à de nombreux foyers.

La connectivité dépend de l'accès à des dispositifs compatibles à Internet

La politique commerciale joue un rôle essentiel dans la détermination de l'accessibilité et du prix de vente aux consommateurs des services et équipements relatifs aux TIC. Outre les prix élevés de l'accès à Internet (chapitre 5), l'achat d'un appareil pouvant recevoir Internet constitue une autre dépense majeure pour le consommateur. Les pays pauvres produisent rarement ce type de produits et doivent ainsi importer les équipements et dispositifs de TIC, les droits d'importation pouvant avoir une incidence sur l'accessibilité pour les petites entreprises et les consommateurs ayant de faibles revenus. L'analyse tarifaire et commerciale de données issues du WITS (World Integrated Trade Solutions) à partir de la Base de données intégrées (BDI) de l'OMC montre que la moyenne des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués sur les téléphones et les ordinateurs est plus élevée dans les PMA que dans d'autres pays en développement.

Si les importations des PMA ont été en constante augmentation ces dernières années (figure 9.2), il est toujours rare de trouver un ordinateur dans les foyers de ces pays. Les prix élevés expliquent en partie cette situation, mais d'autres considérations, notamment un approvisionnement en électricité peu fiable, dissuadent aussi les ménages d'acheter du matériel informatique. Toutefois, les PMA ont enregistré une forte augmentation des importations de téléphones, qui sont passées de 526 millions de dollars EU en 2012 à 2,6 milliards de dollars EU en 2015, les téléphones mobiles représentant plus d'un quart du montant total. Si le nombre de personnes possédant des téléphones mobiles dans les PMA augmente, les smartphones, qui favorisent l'accès à Internet, ne sont pas aussi répandus. Un questionnaire du Pew Research Center (2016) met en avant de faibles niveaux de possession en Éthiopie (4%), en Ouganda (4%), au Burkina Faso (11%), en Tanzanie (14%) et au Sénégal (19%).

Figure 9.2. Importations de téléphones et d'ordinateurs des PMA



Note: Le Système harmonisé élaboré par l'Organisation mondiale des douanes fournit une classification uniforme des marchandises sur la base de codes numériques (Bollyky, T.J. et P.C. Mavroidis, 2017), selon lesquels 85.17 correspond aux postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour les autres réseaux sans fil, et aux autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil; 84.71 correspond aux machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités, et aux lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations.

Source: UN-COMTRADE à partir du *World Integrated Trade Solutions* (WITS), <https://wits.worldbank.org/WITS/WITS/Restricted/Login.aspx>, (consulté le 24 février 2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933526785>

Par ailleurs, de nombreuses entreprises multinationales nouent des partenariats avec des producteurs locaux pour proposer des appareils moins chers à la population. Au Myanmar, Ooredoo – une entreprise de télécommunications internationale – lance un téléphone 3G subventionné coûtant moins de 15 dollars EU. Après l'ouverture du secteur des télécommunications en 2013, et avec l'apparition de nouveaux fournisseurs de services, le prix d'une carte SIM a été fortement réduit, passant de 150 dollars EU en 2013 à seulement 1,5 dollar EU en 2015 (Alliance for Affordable Internet, A4AI, 2015).

Malgré le fait que l'utilisation des téléphones mobiles se répand, seulement un quart de la population de l'Afrique subsaharienne possède un ordinateur à domicile; le pourcentage le plus faible est enregistré en Ouganda, où environ 3% des foyers seulement disposent d'un ordinateur (Pew Research Center, 2015b). La Zambie envisage de construire une usine d'assemblage d'ordinateurs au moyen d'un partenariat public-privé afin de produire au moins 250 000 ordinateurs par an (Zambie, 2017).

Un groupe de Membres de l'OMC à la dixième Conférence ministérielle (décembre 2015) a accepté d'élargir l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), conclu en 1996, en vue de complètement éliminer les droits d'importation sur les produits des TIC visés par l'Accord. L'objectif de l'expansion de l'ATI est d'éliminer les droits de douane sur 201 produits des technologies de l'information et de la communication de nouvelle génération, y compris les satellites de télécommunications (OMC, 2015a). L'Accord peut potentiellement aider les PMA à accéder à de nouveaux marchés d'exportation. Les PMA pourraient également étudier les moyens possibles d'améliorer l'accès aux produits informatiques sur leurs propres marchés, ce qui profiterait aux consommateurs. Bien qu'aucun PMA ne soit actuellement membre de l'accord sur l'élargissement de l'ATI, dans le cadre de son processus d'accession à l'OMC, l'Afghanistan s'est engagé à adhérer à l'ATI de 1996 (OMC, 2015b).

LES MESURES RÉGLEMENTAIRES PEUVENT PROMOUVOIR OU ENTRAVER LA CONNECTIVITÉ

L'accès aux services numériques rendus possibles par les des TIC est essentiel pour les entreprises et les consommateurs dans les PMA. Les listes d'engagements spécifiques des Membres de l'OMC au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) reflètent le niveau minimal de traitement accordé conformément aux obligations en matière d'accès aux marchés et de traitement national. Le secteur des services de télécommunication est l'un des secteurs faisant le plus l'objet d'engagements au titre de l'AGCS (van Grastek *et al.*, 2016).

Encadré 9.3. Exemples de réformes réglementaires menées par les PMA dans les services de télécommunication

AFRIQUE

En **Gambie**, les services de ligne fixe sont fournis par la Compagnie gambienne des télécommunications (GAMTEL), qui appartient à l'État. Depuis 2012, le gouvernement a lancé une nouvelle licence de passerelle internationale pour stimuler la concurrence (Schumann et Kende, 2013).

En 2013, la **Sierra Leone** a accordé six licences à des opérateurs Internet publics et a entrepris de raccorder la côte africaine à des câbles européens (Africa Coast to Europe). L'objectif était d'obtenir un accès abordable au réseau international à large bande grâce à la pose d'un câble à fibre optique de 17 000 kilomètres allant de la France à l'Afrique du Sud (OMC, 2017a). En 2015, la Sierra Leone a adopté la Loi d'amendement sur les télécommunications de 2015, qui a mis fin à un monopole sur le portail international de télécommunications (OMC, 2014-2015).

RÉGION ASIE-PACIFIQUE

Des réformes récentes au **Myanmar**, suivies par l'adoption de la Loi sur l'investissement étranger, ont autorisé une participation étrangère exclusive pour les services de télécommunications (OMC, 2014).

Au **Vanuatu**, le monopole de Telecom Vanuatu Limited a cessé en 2007, permettant au secteur privé d'intervenir et de fournir des services de télécommunication. Dans le cadre de la Loi n° 30 de 2009 sur la réglementation des télécommunications et radiocommunications, un organisme de réglementation séparé et indépendant – l'organisme de réglementation des télécommunications et des communications radio – a été établi. Les réformes dans le secteur des TIC, ainsi que la pose d'un important câble sous-marin en fibre optique en 2014, ont conduit à une baisse significative des prix d'Internet et ont aidé à relier le pays à d'autres régions du Pacifique (UIT, 2015).

Source: D'après les examens de politique commerciale de l'OMC, le rapport de suivi du DG de l'OMC, l'UIT et Schumann et Kende (2013).

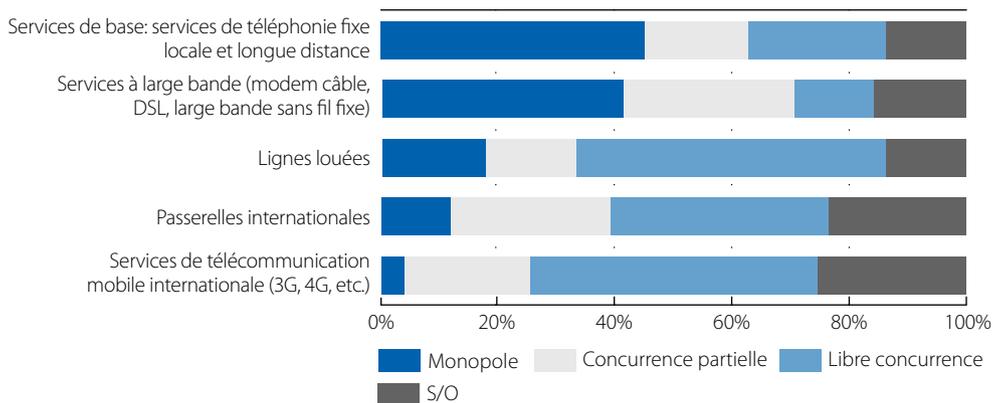
Quatorze PMA ont pris des engagements dans le domaine des services de télécommunication, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, Djibouti, la Gambie, le Lesotho, le Libéria, le Népal, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Sénégal, le Vanuatu et le Yémen, garantissant ainsi une transparence et une prévisibilité renforcées à leurs partenaires commerciaux. Vingt-deux PMA n'ont pris aucun engagement dans le secteur des télécommunications au titre de l'AGCS.

Les sept PMA qui ont achevé le processus d'accession à l'OMC – l'Afghanistan, le Cambodge, le Libéria, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Vanuatu et le Yémen – ont également incorporé dans leurs listes les obligations énoncées dans le document de référence sur les télécommunications, qui définit des directives communes couvrant les principes réglementaires pour les services de télécommunication de base, notamment: l'interconnexion; les obligations relatives au service universel; l'indépendance des organes réglementaires; et la répartition juste et transparente des ressources limitées.

Afin de faire un bilan complet des mesures appliquées par les Membres, l'OMC et la Banque mondiale (2017b) répertorient les mesures pertinentes et les classent dans plusieurs catégories: mesures affectant l'accès aux marchés; conditions affectant la concurrence; et conditions appliquées aux activités des fournisseurs de services étrangers (voir l'encadré 9.3). L'Union internationale des télécommunications (UIT) a également recueilli des données concernant les services de télécommunication aux fins de l'outil de suivi réglementaire des TIC (chapitre 5), notamment des renseignements sur les organes réglementaires, les régimes réglementaires et le niveau de concurrence (UIT, 2017). D'après l'outil de suivi réglementaire des TIC, en 2015, la majorité des pays du CIR avaient établi un organe réglementaire indépendant pour les télécommunications ou les TIC; huit encore doivent le faire.

Pour éviter les pratiques anticoncurrentielles, il convient également de mettre en place une autorité de la concurrence. En 2015, 62% des pays du CIR avaient établi des autorités de la concurrence. Alors que les services mobiles sont en règle générale relativement ouverts, l'outil de suivi réglementaire des TIC de l'UIT montre que les services de téléphonie fixe restent un monopole dans plusieurs PMA (figure 9.3).

Figure 9.3. Niveau de la concurrence dans certains services de télécommunication des PMA, 2015



Source: UIT (2017), Outil de suivi réglementaire des TIC.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933526804>

Les passerelles internationales (stations terrestres) ont une incidence importante sur l'accessibilité de l'accès Internet à des prix abordables. Souvent, les opérateurs de services fixes gèrent les passerelles, et leurs prix reflètent un monopole *de facto*. Étant donné que les services Internet mondiaux impliquent une connectivité au niveau international, un manque de concurrence dans les services de passerelle peut avoir une conséquence directe sur le coût des circuits loués internationaux utilisés par les fournisseurs d'accès à Internet.

Un tour d'horizon des régimes de télécommunications des PMA met en évidence des différences d'approche

En général, l'entrée sur le marché des services de télécommunication est subordonnée à l'obtention d'une licence. Les licences sont neutres du point de vue technologique au Cambodge, au Lesotho, au Malawi, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie. Cependant, le Malawi, le Népal, la Tanzanie et l'Ouganda ont un système de licences et de taxes différent s'agissant des passerelles internationales.

Au Burundi, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Népal, en Ouganda, au Sénégal et en Tanzanie, les nouveaux opérateurs sont autorisés à posséder et à gérer leurs propres passerelles internationales. Ce n'est pas le cas au Rwanda et en Zambie. Alors que le Bangladesh, le Cambodge, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Népal et la Tanzanie ne fixent pas de prescriptions de nationalité pour les employés, ce type de prescriptions existent à Madagascar, au Mali, en Ouganda, au Rwanda, au Sénégal et en Zambie.

En 2014, Madagascar a annoncé l'ouverture de son marché des télécommunications; il permet ainsi aux opérateurs de mettre en place et de fournir des services utilisant les nouvelles technologies, par exemple la 4G, et encourage la concurrence (OMC, 2014-2015). De la même manière, depuis l'adoption en 2010 d'une législation réglementant les télécommunications en Guinée-Bissau, il n'existe pas de restrictions à l'accès au marché ou au traitement national des fournisseurs étrangers (OMC, 2012).

Ce bref aperçu du secteur des télécommunications dans les PMA montre que certains pays ont accordé une grande importance à la concurrence dans ce secteur, tandis que d'autres ont préféré se reposer sur les prestataires de services en place. Les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) fournissent régulièrement des renseignements actualisés sur la situation spécifique des pays. Ces études analytiques fondées sur des observations factuelles sous-tendent l'identification des priorités devant guider les objectifs en matière de commerce, ainsi que les besoins des PMA en matière d'Aide pour le commerce. Elles aident les PMA à déterminer quels sont les plus grands obstacles à leur intégration commerciale et à définir les actions prioritaires à entreprendre pour les surmonter, à travers une assistance liée au commerce. La liste des priorités en matière de TIC dans les PMA est jointe à cette étude (annexe 9.A1).

Un bon environnement commercial est essentiel pour l'expansion du numérique

Les travaux analytiques du CIR soulignent la nécessité pour les gouvernements des PMA de mettre en place des cadres juridiques et politiques et des environnements réglementaires favorables pour attirer plus d'investissements dans le secteur des TIC, ce qui permettrait une expansion de l'infrastructure numérique. Plus de la moitié des PMA ayant participé à l'Exercice de suivi OCDE-OMC de 2017 ont indiqué avoir déjà adopté des stratégies en matière de TIC pour renforcer davantage encore le cadre relatif aux TIC (voir l'encadré 9.4). Par exemple, le Rwanda prévoit une cyberstratégie pour le commerce électronique dans son Plan directeur SMART 2015-2020, et la mise en œuvre du plan national vise à fournir un accès Internet rapide grâce au déploiement de la 4G+ à hauteur de 95% à la fin de 2017 (Rwanda, 2017).

La politique nationale des télécommunications de l'Afghanistan a pour objectif d'établir une égalité de chances en vue d'une concurrence juste, transparente et fondée sur le jeu du marché. La Guinée a récemment adopté une loi sur les transactions électroniques. Les aspects liés aux TIC se retrouvent également dans la stratégie nationale de développement à l'horizon 2025 de la Guinée-Bissau; avec le soutien en matière de capacités institutionnelles du CIR, le pays s'est lancé dans la gestion électronique des documents, ainsi que dans le recyclage de logiciels financiers. Avec l'aide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Unité locale de mise en œuvre des projets du CIR en Guinée-Bissau a également mis en place un système de renseignements concernant les prix sur les marchés mondiaux. Au Sénégal, la stratégie Sénégal numérique 2025 est en cours.

Encadré 9.4. Exemple du cadre réglementaire des télécommunications de Mauritanie

Le cadre réglementaire de la Mauritanie a considérablement évolué après la libéralisation des télécommunications dans les années 1990. En 2013, le gouvernement a reconnu le développement de l'Internet à haut débit comme étant une nouvelle source de croissance des TIC, de création d'emplois et de diversification économique. Un organisme de réglementation a été institué, qui a octroyé trois licences globales pour la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et Internet:

1. Mauritel – l'opérateur historique – est une filiale du groupe Maroc Télécom, qui détient 51% du capital (le reste appartient à l'État).
2. Mattel – qui est entré sur le marché en 2000 – est une filiale de Tunisie Telecom, qui détient 100% du capital.
3. Chinguitel – qui est entré sur le marché en 2006 – est une filiale d'Expresso (filiale à 100% de Sudatel), qui détient 95,5% du capital.

La libéralisation du secteur des télécommunications a eu des effets macroéconomiques significatifs sur l'économie, notamment sur le PIB, l'emploi et l'investissement étranger. Aujourd'hui, le secteur des télécommunications est l'un des principaux moteurs de la croissance économique, après le secteur minier. Grâce à l'explosion des services mobiles, le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications a presque triplé, passant de 33,7 millions de dollars EU en 2005 à 87,5 millions de dollars EU en 2014. Ce secteur est un important contributeur aux revenus de l'État. Les réformes de privatisation et de libéralisation ont généré des revenus additionnels de près de 220 millions de dollars EU à partir des trois droits de licence, de la cession du capital de Mauritel et du renouvellement de la licence 2G de Mattel. Le secteur contribue aussi régulièrement aux finances publiques à travers les obligations fiscales et douanières générales et spécifiques au secteur. Ainsi, en 2011, le secteur a fourni une contribution totale de 83,2 millions de dollars EU aux finances publiques, représentant 5,5% du budget de l'État. Les télécommunications contribuent également à la création d'emplois, représentant environ 2% de l'emploi total en 2012. L'ouverture du secteur des télécommunications à une participation privée a aussi eu pour effet d'attirer des investissements privés: de 2000 à 2010, les trois opérateurs de télécommunications ont investi 817 millions de dollars EU, soit plus de 15% du total de l'investissement direct étranger dans le pays.

Source: D'après la mise à jour de l'EDIC de la Mauritanie (2016), <http://www.enhancedif.org/en/files/dtis> (consulté le 20 février 2017)..

Près de 90% des participants à *l'Exercice de suivi de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC 2017* ont indiqué que des stratégies en matière de TIC figuraient dans leurs plans de développement nationaux. Les transactions entre entreprises et les transactions entre entreprises et consommateurs, les problèmes relatifs au paiement et l'accès aux plates-formes en ligne comptent parmi les sujets les plus fréquemment couverts par les stratégies relatives aux TIC ayant un volet commercial.

S'il est important de disposer d'une stratégie en matière de TIC, il est crucial de la mettre en œuvre rapidement. L'EDIC du Mozambique recommande d'élaborer une feuille de route assortie de calendriers clairement définis pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie relative aux télécommunications de 2013.

Les systèmes d'administration publique en ligne réduisent les coûts et améliorent les résultats

Les travaux analytiques du CIR indiquent que l'établissement de systèmes d'administration publique en ligne peut grandement contribuer à réduire les délais et les coûts, à promouvoir la transparence et à encourager les administrés à utiliser Internet. Par exemple, plus de 20 systèmes d'administration publique en ligne ont été créés en Ouganda, allant du guichet unique électronique aux marchés publics électroniques en passant par les visas électroniques (Ouganda 2015). On considère également que les initiatives d'administration publique en ligne agissent comme des catalyseurs permettant d'accroître l'utilisation des TIC à l'échelle nationale et de soutenir le développement du secteur des TIC de manière générale.

Toutefois, les solutions d'administration numérique en sont encore à leurs balbutiements dans la plupart des PMA. Si les résultats de l'Exercice de suivi OCDE-OMC 2017 montrent que certains PMA proposent déjà des services administratifs en ligne – notamment le téléchargement de formulaires de demande et autres, l'envoi de formulaires de demande et autres par voie électronique et les paiements électroniques – près de 25% des répondants disent ne pas offrir de services en ligne.

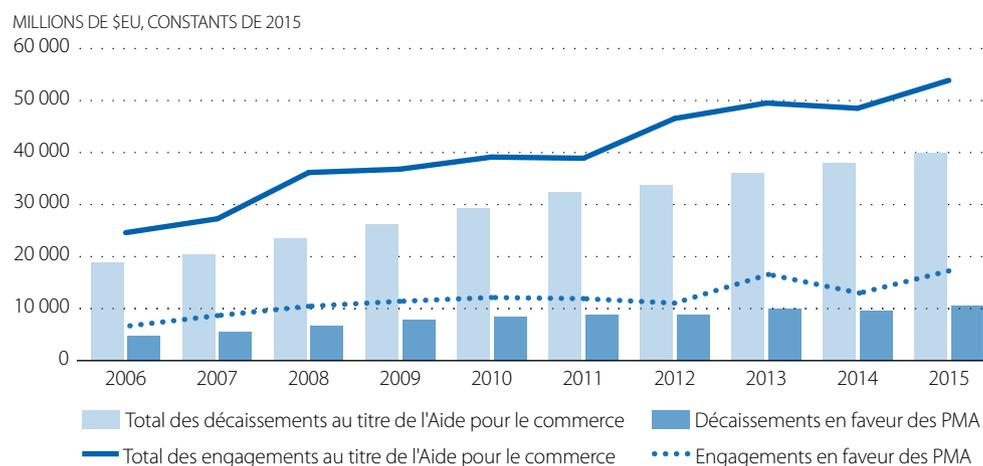
La fourniture de services administratifs en ligne est intimement liée à la disponibilité de l'infrastructure. L'EDIC du Soudan du Sud révèle effectivement que c'est seulement après avoir connecté son réseau TIC aux câbles sous-marins de l'océan Indien que le pays a été capable de promouvoir l'automatisation des services administratifs – notamment l'enregistrement des entreprises et des investisseurs, la gestion des douanes, la déclaration d'impôts, le commerce électronique et les services bancaires mobiles – ce qui a amélioré les prestations de services dans les secteurs public et privé. De la même manière, en Mauritanie, l'EDIC recommande l'établissement d'un système d'administration publique en ligne pour renforcer l'expansion du secteur des TIC en vue d'améliorer l'efficacité des services publics et d'inciter les citoyens à utiliser Internet. Enfin, le Bhoutan a introduit avec succès les services administratifs en ligne et la télémédecine et travaille actuellement sur un projet des pouvoirs publics en faveur des citoyens.

LES PARTENARIATS PEUVENT AIDER À AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ DANS LES PMA

L'amélioration de la connectivité requiert les efforts combinés de la communauté internationale, y compris des gouvernements des PMA, des donateurs, du secteur privé et des partenaires de développement. Selon le système de notification des pays créanciers de l'OCDE, en 2015, 10,5 milliards de dollars EU de l'Aide pour le commerce ont été versés aux PMA, soit une augmentation de 11% qui a suivi le taux de croissance négatif de l'année précédente. Si la tendance générale est encourageante, les versements aux PMA ne représentent qu'un peu plus du quart du total de l'Aide pour le commerce.

Le niveau global des engagements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA a fluctué ces dernières années. Après une baisse en 2014, il est reparti à la hausse en 2015 avec une croissance annuelle de 33%, le montant total des décaissements en faveur des PMA atteignant 17,2 milliards de dollars EU. En 2015, la part de l'Aide pour le commerce allouée aux PMA était, pour la dixième année consécutive, la deuxième plus importante (32%) parmi les différentes catégories de pays, seulement quatre points de pourcentage derrière les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (figure 9.4).

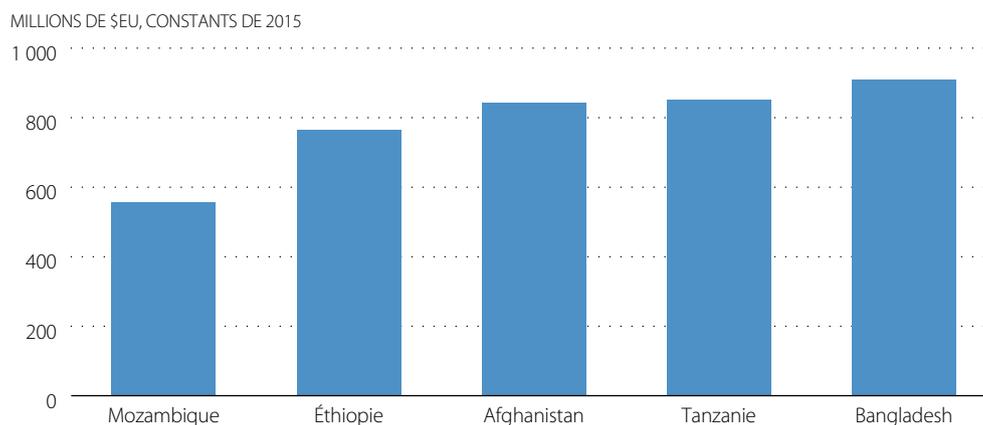
Figure 9.4. Engagements et décaissements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA, 2006-2015



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933526823>

L'attribution de l'Aide pour le commerce à différents pays appartenant au groupe des PMA varie considérablement. L'Afghanistan, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Mozambique et la Tanzanie étaient les cinq principaux PMA bénéficiaires, représentant 37% des décaissements en faveur des PMA (figure 9.5). À l'inverse, il existe un certain nombre de PMA pour lesquels les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce restent très limités. (figure 9.6)

Figure 9.5. Les cinq principaux PMA bénéficiaires de l'Aide pour le commerce en 2015

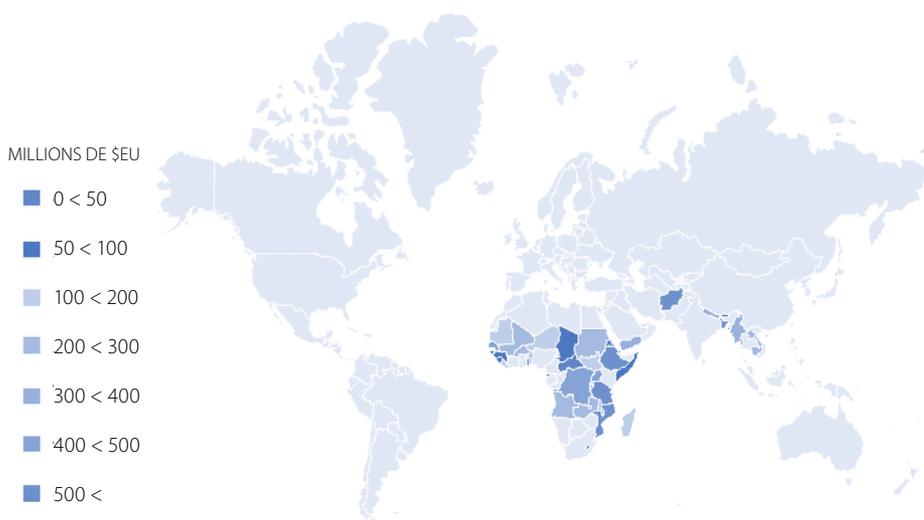


Source: Base de données sur les activités d'aide du CAD de l'OCDE (SNCP) (consultée le 1er mai 2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933526842>

Pour garantir que tous les PMA reçoivent le soutien dont ils ont besoin, le CIR respecte l'approche "Aucun PMA laissé pour compte" dans l'allocation des ressources. En 2017, le CIR a entamé des travaux analytiques en Guinée équatoriale, qui est le PMA ayant reçu le moins de ressources au titre de l'Aide pour le commerce en 2015 d'après le système de notification des pays créanciers de l'OCDE. En outre, le CIR envisage de relancer ses activités en République centrafricaine, qui ont été précédemment interrompues. Au total, le CIR a appuyé la mise en œuvre de 149 projets, dont le montant total s'élève à plus de 200 millions de dollars EU.

Figure 9.6. Décaissements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA en 2015, millions de \$EU, prix constants



Source: Base de données sur les activités d'aide du CAD de l'OCDE (SNCP) (consultée le 1er mai 2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933526861>

Depuis 2006, les décaissements de la communauté des donateurs au titre de l'Aide pour le commerce en faveur du secteur des télécommunications ont presque doublé; toutefois, ils représentent toujours moins de 2% des montants totaux versés aux PMA dans le cadre du programme. Pour inverser cette tendance et assurer le développement de l'infrastructure numérique, le rôle de catalyseur que joue le gouvernement en vue d'accroître l'engagement du secteur privé est primordial. Le CIR, en tant qu'unique initiative de l'Aide pour le commerce exclusivement dédiée aux PMA – l'accent étant résolument mis sur l'aide apportée aux pays afin de mobiliser des ressources supplémentaires – soutient ces efforts grâce à des travaux analytiques, des structures institutionnelles sur le terrain et des projets visant à renforcer les capacités de production.

Les travaux analytiques et le soutien institutionnel sont essentiels

À travers le CIR, de nombreux pays ont réalisé des EDIC, qui ont fourni des renseignements en vue de l'élaboration ultérieure de plans et de stratégies nationaux ayant une incidence sur l'accroissement de la connectivité, à la fois en termes d'infrastructure numérique et d'infrastructure physique. S'agissant de la connectivité physique, une large place a été accordée à la réforme en matière de facilitation des échanges et à l'amélioration des systèmes de transport aux niveaux national et régional.

Toutes les EDIC soulignent l'importance de la connectivité et de l'infrastructure physique pour la facilitation du commerce, mais l'analyse qui est faite de la connectivité numérique n'est pas toujours complète et approfondie. Par ricochet, cela illustre l'importance que la connectivité numérique revêt pour chaque PMA. Certaines EDIC font de l'amélioration de la connectivité numérique l'une des priorités de leur matrice des actions; d'autres signalent que la connectivité numérique est une question transversale; d'autres encore contiennent un chapitre spécifique sur les TIC. Dans le même temps, certains PMA privilégient les améliorations de l'infrastructure matérielle, tandis que d'autres insistent sur la nécessité de traiter des politiques et des réglementations régissant la connectivité sur Internet.

Encadré 9.5. Efforts déployés par le Burkina Faso en vue de l'harmonisation régionale

Suite à la libéralisation et à l'ouverture du marché, les services de télécommunications sont en pleine expansion au Burkina Faso. En 2006, le pays a vendu la majorité du capital de l'Office national des télécommunications, ONATEL, à un investisseur privé (Maroc Télécom), conservant 20% des parts au Burkina Faso. Peu après, la pénétration des services de téléphonie mobile a considérablement augmenté pour atteindre 60 téléphones mobiles pour 100 personnes.

Au niveau régional, l'UEMOA, l'Union européenne et l'UIT ont soutenu l'harmonisation des réglementations applicables au secteur des télécommunications et la création d'un organisme de réglementation indépendant. Cela comprend l'interconnexion entre les réseaux de télécommunications et la fixation des tarifs, ainsi que la coopération entre les organismes réglementaires nationaux. La coopération internationale et l'adoption de politiques libérales dans le secteur des télécommunications ont permis au Burkina Faso d'établir l'un des environnements favorables les plus solides aux prestataires de services étrangers en termes de réglementation et d'étendre le marché des télécommunications mobiles. L'organisme de réglementation chargé des communications électroniques (Autorité de régulation des communications électroniques) est considéré comme l'une des institutions publiques les plus efficaces. Cependant, des lacunes apparaissent dans l'adoption et la mise en œuvre des règlements techniques, lacunes qui peuvent avoir des conséquences sur les investissements dans le secteur.

Contrairement aux services de téléphonie mobile, les services de téléphonie fixe à large bande n'ont pas attiré la concurrence et restent un monopole dans le pays. Les coûts sont élevés, la pénétration d'Internet a peu progressé, et la qualité doit encore être améliorée. Alors que la connexion mobile a aidé à satisfaire la demande des consommateurs s'agissant d'Internet, le manque de connectivité reste un obstacle pour les entreprises au Burkina Faso, en particulier celles qui utilisent de façon importante la communication de données, notamment les services financiers et informatiques.

Source: D'après la mise à jour de l'EDIC du Burkina Faso (2014), <http://www.enhancedif.org/fr/files/dtis> (consulté le 20 février 2017).

Pour ce qui est de la connectivité numérique, les questions fréquemment abordées comprennent la nécessité d'intensifier la concurrence dans le secteur des télécommunications; la promotion des TIC par le biais de la formation et de la sensibilisation; l'amélioration de l'accès à Internet; et l'aide apportée aux entreprises afin qu'elles se lancent dans le commerce électronique. En tout, 21 EDIC et mises à jour d'EDIC ont intégré des priorités en matière de TIC dans leur matrice des actions. De nouvelles lignes directrices plus précises pour l'EDIC prévoient une analyse du commerce électronique, ce qui aidera jusqu'à 30 nouvelles EDIC/mises à jour d'EDIC à intégrer des aspects essentiels de l'évolution de l'environnement commercial (voir l'encadré 9.5).

À travers son soutien institutionnel aux structures nationales, le CIR prépare le terrain pour une coopération interministérielle plus approfondie en établissant des comités directeurs nationaux du CIR, qui se composent de représentants gouvernementaux au plus haut niveau; il organise également des tables rondes du secteur privé et des dialogues entre gouvernements et donateurs. Plus de 90% des pays où sont menés des projets de soutien institutionnel du CIR disposent de mécanismes réguliers de consultation entre les donateurs et le gouvernement. Ces mécanismes peuvent servir de cadre pour examiner et évaluer les réformes et politiques en matière de TIC relatives au commerce.

La CNUCED et d'autres organisations, notamment le CIR, ont fondé l'initiative Commerce électronique pour tous, qui aide les pays en développement à tirer parti des nouvelles possibilités résultant de l'expansion mondiale du commerce électronique. Cette initiative, qui compte 21 membres, dont le CIR, a mis en évidence sept domaines clés de politique publique particulièrement pertinents pour le développement du commerce électronique, notamment l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique des PMA et de leur capacité à en tirer profit. Dans le cadre du Commerce électronique pour tous, des évaluations axées sur la demande ont commencé à fournir une analyse rapide de la situation actuelle du commerce électronique au Bhoutan et au Cambodge, par exemple, en identifiant les perspectives futures, les obstacles rencontrés et les dispositions à prendre. Le CIR offre un soutien aux pays pour accompagner les pays dans la réalisation de ces évaluations et dans la formulation de propositions concrètes de nature à faciliter le commerce, et aide également les PMA à identifier les domaines où ils pourraient bénéficier de l'aide des partenaires de l'initiative Commerce électronique pour tous.

Les projets de partenariat favorisent la connectivité et remédient aux contraintes du côté de l'offre

Ces travaux institutionnels et analytiques établissent des bases solides pour des projets destinés à renforcer les capacités de production et à aider les communautés les plus pauvres à s'intégrer dans les flux commerciaux mondiaux. En tout, le CIR a soutenu 38 de ces projets dans 29 pays du CIR. Le choix des projets fait intervenir des consultations avec les principales parties prenantes dans le pays et se fonde sur leur contribution potentielle à la croissance des exportations et à la réduction de la pauvreté. Les priorités définies dans la matrice des actions de l'EDIC par les parties prenantes dans le pays ont été examinées par le CIR et transposées sous forme de projets visant à permettre la connectivité, notamment:

- la facilitation des échanges en Gambie, aux Maldives, au Rwanda et en Ouganda, pour un coût de 10,5 millions de dollars EU;
- la mise en place de systèmes d'information pour le tourisme dans les Îles Salomon;
- la mise en place de portails commerciaux en ligne en RDP lao, au Lesotho et au Malawi, avec un soutien concerté des partenaires de développement;
- l'amélioration de la compétitivité au Bhoutan, le premier projet du CIR doté d'un volet commerce électronique.

Le Centre du commerce international (ITC) et la CNUCED – des agences partenaires du CIR – participent actuellement à des projets ayant pour objectif de généraliser les avantages découlant du commerce électronique au Rwanda.

En outre, les donateurs du CIR et les partenaires de développement aident les PMA à améliorer leur connectivité (figure 9.7). Par exemple, l'Australie a facilité des réformes essentielles dans le secteur des télécommunications au Vanuatu et de la couverture mobile à Kiribati et dans les Îles Salomon, en mettant l'accent sur la politique des TIC et la réforme réglementaire afin de soutenir les structures de marché concurrentielles, de renforcer l'égalité de l'accès aux services et de favoriser les investissements du secteur privé en faveur des infrastructures et des services relatifs aux TIC.

Figure 9.7. Partenaires du CIR pour la connectivité numérique



Le partenariat du CIR étudiera plus avant les synergies possibles avec l'UIT en vue d'apporter des contributions aux chapitres de l'EDIC/des mises à jour d'EDIC sur les télécommunications et de mettre en commun ressources et connaissances afin que les projets permettent le renforcement des capacités dans les secteurs liés aux TIC. Plusieurs pays du CIR mettent déjà en œuvre des projets en matière de TIC avec le soutien de l'UIT (2016b); on peut citer un projet de connectivité rurale au Samoa et des projets visant à améliorer les services publics au Burkina Faso, en Mauritanie et au Rwanda. Avec l'aide de l'UIT, l'Afghanistan a rétabli son infrastructure de télécommunications et de radiodiffusion. Kiribati, Samoa, les Îles Salomon et Tuvalu ont bénéficié d'un soutien pour le renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'une politique des TIC et de cadres réglementaires nationaux.

Étant donné que le développement de l'infrastructure Internet reste relativement coûteux, il faudrait étudier de plus près la possibilité d'établir une coopération plus étroite entre le secteur privé, les donateurs, les partenaires de développement et les pouvoirs publics.

CONCLUSIONS

Même si la connectivité dans les PMA s'est accrue ces dernières années et que cette tendance devrait se poursuivre, le plein potentiel de la connectivité numérique est loin d'être exploité. Le partenariat du CIR, ainsi que d'autres partenaires internationaux, poursuivront leurs efforts afin de faire en sorte que les PMA retirent des avantages de l'amélioration de la connectivité. Les gouvernements des PMA jouent également un rôle déterminant dans l'accélération de l'adoption des nouvelles technologies. Ils créent un environnement favorable et peuvent garantir que les politiques et les réglementations en matière de TIC profitent aux consommateurs en permettant un meilleur accès à un coût plus abordable. L'utilisation et l'expansion d'un Internet abordable devraient également réduire les coûts supportés par les nouvelles entreprises des PMA qui souhaitent accéder aux marchés mondiaux.

L'analyse actualisée des priorités des PMA en matière de commerce numérique, réalisée au moyen d'une approche flexible fondée sur la demande et des études diagnostiques du CIR, soutiendra les efforts déployés par la communauté internationale pour accroître la connectivité Internet des PMA et leur participation au commerce. Il est crucial que les donateurs, les partenaires de développement et le secteur privé restent mobilisés à mesure que le CIR aide les pays à établir la structure institutionnelle nécessaire. L'économie numérique a de beaux jours devant elle et plus vite elle sera adoptée, plus le commerce deviendra rapidement inclusif. ■

Annexe 9.A1. Exemples de priorités en matière de connectivité numérique et de commerce électronique définies dans les matrices des actions de l'EDIC (page 1 de 4)

Afghanistan, 2012	<p>Réformer l'octroi des licences pour permettre une concurrence accrue. L'octroi récent de nouvelles licences qui tiennent compte des différences précédemment établies entre les dispositions régissant les licences GSM et qui autorisent la mise en place de services à large bande sans fil peut dynamiser la concurrence. Le gouvernement pourrait envisager la possibilité d'uniformiser les licences pour les rendre neutres sur le plan de la technologie et des services afin d'encourager les prestataires de services à élaborer des services innovants et à tirer parti des technologies avancées. Le processus d'octroi de licences devrait être transparent et compétitif. Promouvoir des mesures en vue de stimuler la concurrence et d'améliorer la couverture, par exemple la portabilité des numéros et l'itinérance nationale, sera important pour le maintien de la croissance.</p>
	<p>L'Agence afghane de réglementation des télécommunications (ATRA) devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre de la politique de "libre accès" du ministère. Cela garantira que les ressources seront disponibles pour les prestataires de services en concurrence sur une base non discriminatoire et à des tarifs transparents et fondés sur les coûts. Les réglementations de l'ATRA appliqueront la politique et feront en sorte que l'accès au réseau de base reste non discriminatoire, transparent et fondé sur les coûts.</p>
Bangladesh, 2015	<p>Installer deux câbles sous-marins internationaux supplémentaires pour garantir une redondance minimale en cas de panne de l'un des trois câbles.</p>
Bénin, 2015	<p>Améliorer l'infrastructure, y compris dans les secteurs de l'énergie, du traitement de l'eau, des télécommunications et des services publics.</p>
	<p>Mettre fin aux monopoles dans les services de télécommunication essentiels et appliquer une politique de la concurrence dans les télécommunications.</p>
Bhoutan, 2012	<p>Continuer à se doter d'une infrastructure de pointe (fibre optique et autres):</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Compléter le réseau de fibre optique au Bhoutan et relier ce réseau à toutes les communautés et à leurs centres communautaires. ■ Continuer à rattacher plusieurs autres connexions réseau redondantes de fibre optique au réseau Internet de base avec l'aide de fournisseurs de services de télécommunication indiens. ■ Continuer à rechercher des garanties de qualité des services pour les services de données de base fournis par les prestataires bhoutanais et indiens. ■ Continuer à suivre les évolutions du marché de l'infrastructure des TIC et des innovations correspondantes. ■ Priorité immédiate: garantir la connectivité et la qualité des services, éléments essentiels au bon fonctionnement des services informatiques qui nécessitent des connexions VoIP en temps réel. <p>Connecter toutes les communautés à Internet afin de promouvoir une participation plus importante de la communauté et de renforcer la capacité de toutes les communautés de devenir autosuffisantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Terminer de construire les centres communautaires dans les Gewogs, les groupes de villages, et de les connecter à Internet. ■ Donner la priorité aux 45 Gewogs pour lesquels il n'y a pas de financement. <p>Réaliser une étude sur la demande en matière de services de télécommunication (ou utiliser les résultats des études de marché sur l'accès universel si disponibles).</p> <p>Élaborer un plan d'entreprise sur l'accès communautaire sur la base d'une étude de la demande et d'un plan de marketing correspondant.</p>

Annexe 9.A1. Exemples de priorités en matière de connectivité numérique et de commerce électronique définies dans les matrices des actions de l'EDIC (page 2 of 4)

Bhoutan, 2012	Chercher à l'inscrire dans le cadre d'activités qui encouragent l'utilisation d'Internet pour faire la promotion des compétences et des ressources locales, et en particulier des entreprises locales, par exemple l'artisanat et le tourisme locaux.	
	Créer un environnement juridique et politique favorable au commerce électronique et aux entreprises utilisant les TIC:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Moderniser et renforcer les lois et cadres réglementaires relatifs aux TIC et aux médias en procédant à une refonte de la Loi sur les médias de 2006.
	Soutenir les entrepreneurs bhoutanais du secteur des TIC:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer le Centre du Bhoutan pour l'innovation et la technologie ainsi que le Thimphu TechPark Private Limited. ■ Établir une collaboration avec la Cité de l'éducation.
Burkina Faso, 2014	Améliorer les prescriptions en matière de licences	
	Revoir les politiques relatives à l'accès universel.	
	Revoir les règles de concurrence touchant le secteur des télécommunications afin d'accroître la concurrence à tous les niveaux, notamment s'agissant de l'accès à une connexion Internet large bande.	
	Examiner les taxes qui frappent les services de télécommunication.	
Comores, 2015	Améliorer la qualité et réduire les coûts de l'accès Internet tout en augmentant la capacité (promouvoir la concurrence dans le secteur des télécommunications).	
Djibouti, 2015	Appliquer une politique visant à abaisser les prix d'Internet pour les particuliers et les entreprises.	
	Rendre opérationnel un organisme de réglementation indépendant pour réglementer les activités de télécommunications.	
Gambie, 2013	Mettre en œuvre le projet d'infrastructure de télécommunication en Afrique de l'Ouest:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place une bande passante de grande capacité et fiable à travers la construction d'une station d'atterrissage de câbles sous-marins. ■ Moderniser et étendre l'infrastructure dorsale nationale des télécommunications. ■ Renforcer le cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC (Loi PURA 2001, Loi sur l'information et la communication de 2009).
	Accroître les possibilités de formation dans le secteur des TIC.	
	Moderniser et renforcer le cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC.	
Haïti, 2013	Faire une étude afin d'accorder la priorité aux services des TIC les plus nécessaires en zones rurales.	
	Préparer un plan pour la mise en œuvre d'une stratégie d'informatisation des services publics pour l'établissement d'un guichet unique.	
	Promouvoir le commerce électronique.	
	Développer un écosystème TIC compatible avec les priorités du gouvernement.	
	Examiner l'infrastructure et la connectivité des TIC dans les parcs industriels.	
	Réviser le code de l'investissement.	
	Créer un centre de recherche pour les TIC.	

Annexe 9.A1. Exemples de priorités en matière de connectivité numérique et de commerce électronique définies dans les matrices des actions de l'EDIC (page 3 de 4)

Haïti, 2013	<p>Soutenir le développement de services de paiement électronique.</p> <hr/> <p>Collaborer avec les partenaires de développement qui développent l'utilisation de la téléphonie mobile pour améliorer l'efficacité des chaînes de valeur agricoles.</p> <hr/> <p>Préparer une stratégie pour la numérisation du patrimoine culturel.</p> <hr/> <p>Élaborer une stratégie de cybersécurité.</p>
Mali, 2015	<p>Poursuivre la modernisation du secteur des télécommunications en fournissant un accès aussi large que possible à la téléphonie mobile et à Internet; et réaliser une analyse coûts-avantages.</p>
Mauritanie, 2016	<p>Déterminer si l'octroi d'une nouvelle licence de téléphonie mobile pourrait aider à réduire les coûts des communications.</p>
Mozambique, 2015	<p>Préparer et évaluer des offres de service dans le cadre de la libéralisation du commerce des services: tourisme, transports, énergie, télécommunications, construction et services financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser la politique et la stratégie nationales en matière de commerce et d'autres stratégies/plans de développement pertinents comme base pour la formulation d'une stratégie de négociations aux niveaux multilatéral, régional (SADC, Accord de libre-échange tripartite) et bilatéral (APE UE-SADC). ■ Identifier les intérêts offensifs pour lesquels le Mozambique pourrait souhaiter accéder aux marchés de partenaires et élaborer des engagements possibles en matière de services dans le contexte de la zone de libre-échange de la SADC, de l'Accord de libre-échange tripartite et de l'APE EU-SADC. ■ Suivre la mise en œuvre des engagements pris.
Myanmar, 2016	<p>Proposer des formations pour renforcer les capacités institutionnelles de l'organisme de réglementation des télécommunications.</p>
République démocratique du Congo, 2010	<p>Moderniser et harmoniser le cadre légal et réglementaire pour le secteur des TIC et la "société de l'information".</p> <hr/> <p>Approuver une stratégie nationale claire et unifiée pour la mise en place d'une infrastructure haut débit dans le cadre de partenariats public-privé et sous un régime d'accès ouvert aux réseaux.</p> <hr/> <p>Restructurer l'Office congolais des postes et télécommunications et le Réseau national de télécommunications par satellite avec l'adoption d'un contrat de gestion et d'un partenariat public-privé pour l'exploitation des infrastructures existantes.</p> <hr/> <p>Clarifier et stabiliser le régime fiscal adapté et cohérent propre au secteur des TIC et conforme à la meilleure pratique internationale.</p>
République démocratique populaire lao, 2006	<p>Possibilités commerciales pour les plus pauvres: adopter le commerce électronique et promouvoir l'artisanat traditionnel et l'industrie textile.</p>
Rwanda, 2011	<p>Encourager la concurrence pour la fourniture des services liés aux TIC en tant qu'activités des entreprises afin d'en faire un outil de création de revenus.</p> <hr/> <p>Promouvoir les programmes de formation à l'utilisation des TIC, en particulier à l'intention des jeunes et des femmes et dans les zones rurales, dans le but d'accroître la proportion de la population connectée à Internet.</p>

Annexe 9.A1. Exemples de priorités en matière de connectivité numérique et de commerce électronique définies dans les matrices des actions de l'EDIC (page 4 de 4)

Sénégal, 2013	<p>Établir un plan directeur pour le secteur des télécommunications et établir des objectifs précis en matière de réforme réglementaire touchant notamment la dimension économique du secteur.</p> <hr/> <p>L'organisme de réglementation compétent devrait redoubler d'efforts en vue d'assurer un accès élargi à la bande passante indépendante et internationale.</p> <hr/> <p>L'organisme de réglementation doit élargir le spectre des entreprises consultées dans le cadre de l'adoption du cadre réglementaire.</p> <hr/> <p>Rédiger et publier les conditions d'attribution des nouvelles licences</p>
Soudan, 2014	<p>Promouvoir un système d'information pour diffuser les normes de qualité, toutes les normes devant être publiées sur Internet.</p> <hr/> <p>Établir un système électronique d'enregistrement des touristes à l'aéroport.</p>
Tchad, 2013	<p>Accélérer la révision et la modernisation des textes existants de l'Appui à l'harmonisation des politiques en matière de TIC en Afrique subsaharienne, dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec l'aide de l'UIT, de la CEMAC, de la Banque mondiale, etc.:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adopter la stratégie de l'accès universel et créer un fonds (si nécessaire) pour les télécommunications de base, y compris un accès à Internet à haut débit. ■ Revoir la stratégie de 2007 relative aux TIC. ■ Renforcer la capacité du secteur de la justice de traiter des affaires relatives aux TIC. ■ Renforcer la cybersécurité au Tchad. <hr/> <p>Mettre en place un opérateur pour émettre des certificats électroniques et établir un registre sécurisé pour ces certificats.</p> <hr/> <p>Actualiser le plan pour l'établissement du réseau de fibre optique N'Djamena et prévoir les points de mutualisation de la fibre optique.</p> <hr/> <p>Fournir un accès Internet à la présidence et aux ministères, aux universités, aux quartiers, aux écoles et aux hôpitaux.</p> <hr/> <p>Fournir un accès public à Internet: construire des cybercafés et des centres d'accès communautaire. Encourager la participation des investisseurs privés à des partenariats public-privé.</p> <hr/> <p>L'unité de gestion de l'infrastructure des TIC est chargée de la privatisation de la Société des télécommunications internationales du Tchad (SOTEL).</p> <hr/> <p>Vérifier et estimer la valeur marchande de SOTEL, de ses opérations et de ses parts de marché. Renforcer les actifs et consolider les opérations en prévision de la privatisation.</p> <hr/> <p>Numériser le réseau de téléphonie à N'Djamena en vue de l'installation de l'ADSL et du câble</p> <hr/> <p>Ouvrir à la concurrence le marché de l'infrastructure des télécommunications fixes, qui est tributaire du réseau de téléphonie.</p> <hr/> <p>Ouvrir à la concurrence le marché des TIC, et en particulier l'infrastructure Internet, y compris la fibre optique.</p>
Togo, 2010	<p>Promouvoir les systèmes de communication (téléphone et Internet) et les systèmes d'information de marchés et aider à l'émergence de bourses électroniques de produits agricoles.</p>
Vanuatu, 2007	<p>Élaborer une stratégie concernant le commerce électronique et la placer au centre des efforts consacrés au développement des entreprises. Garantir que la modernisation technologique reste au cœur des activités visant à améliorer l'environnement commercial. Renforcer la présence de l'Office de promotion des investissements du Vanuatu sur Internet.</p>

BIBLIOGRAPHIE

- A4AI (2015), "The 2015-16 Affordability Report", Alliance for Affordable Internet, <http://a4ai.org/affordability-report/report/2015>.
- Banque mondiale (2016), "Background Paper Digital Dividends for World Development Report 2016: The Economics and Policy Implications of Infrastructure Sharing and Mutualisation in Africa", Banque mondiale, Washington D.C. <http://pubdocs.worldbank.org/en/533261452529900341/WDR16-BP-Infrastructure-Mutualisation-Garcia.pdf>.
- Bollyky T.J. et P.C. Mavroidis (2017), "Trade, Social Preferences and Regulatory Cooperation The New WTO-Think", *Journal of International Economic Law*, Vol. 20, n° 1, pages 1 à 30, <https://academic.oup.com/jiel/article/20/1/1/3056742/Trade-Social-Preferences-and-Regulatory>.
- GSMA (2017), "Connected Women Programme", GSM Association www.gsma.com/mobilefordevelopment/programmes/connected-women, (consulté le 24 février 2017).
- McKinsey (2013), "Lions go digital: The Internet's transformative potential in Africa", <http://www.mckinsey.com/industries/high-tech/our-insights/lions-go-digital-the-internets-transformative-potential-in-africa>.
- OMC (2012), Examen des politiques commerciales – Rapport du Secrétariat – Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Togo.
- Zambie (2017), Direction nationale des TIC, <http://www.zicta.zm/>.
- OMC (2014), Examen des politiques commerciales – Rapport du Secrétariat – Myanmar.
- OMC (2015a), Note d'information: l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Expansion de l'ATI), https://www.wto.org/french/news_f/news15_f/itabriefingnotes161215_f.pdf.
- OMC (2015b), Rapport du Groupe de travail de l'accèsion de la République islamique d'Afghanistan, WT/ACC/AFG/36, WT/MIN(15)/6 paragraphe 82.
- OMC (2017a), Examen des politiques commerciales – Rapport du Secrétariat – Sierra Leone.
- OMC (mi-octobre 2014 à mi-mai 2015), Rapport du Directeur général à l'OEPC sur les faits nouveaux relatifs au commerce.
- Ouganda (2015), République de l'Ouganda, Ministère des TIC et de l'orientation nationale, <http://www.ict.go.ug/initiative/infrastructure>, (consulté le 15 février 2017).
- Pew Research Center (2015a), "Internet Seen as Positive Influence on Education but Negative on Morality in Emerging and Developing Nations", www.pewglobal.org/files/2015/03/Pew-Research-Center-Technology-Report-FINAL-March-19-20151.pdf.
- Pew Research Center (2015b), "Communications Technology in Emerging and Developing Nations", www.pewglobal.org/2015/03/19/1-communications-technology-in-emerging-and-developing-nations/.
- Pew Research Center (2016), "Smartphone Ownership and Internet Usage Continues to Climb in Emerging Economies", <http://www.pewglobal.org/2016/02/22/smartphone-ownership-and-internet-usage-continues-to-climb-in-emerging-economies/>.
- Rwanda (2017), Conseil rwandais pour le développement, <http://www.rdb.rw/departments/information-communication-technology/clusters.html>, (consulté le 16 février 2017).
- Schumann, R. et M. Kende (2013), "Supprimer les obstacles au développement d'Internet en Afrique: suggestions pour améliorer la connectivité", Analysys Mason.

UIT (2015), "ICTs in Sustainable Development Awards", <http://www.itu.int/en/ict-sdg-award/2015/Pages/vanuatu.aspx>, (consulté le 17 février 2017).

UIT (2016a), *Facts and Figures Report*, Union internationale des télécommunications, Genève, www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2016.pdf.

UIT (2016b), "LDC Project Highlights", Union internationale des télécommunications, Genève, www.itu.int/en/ITU-D/LDCs/Pages/Ldcs_Projects.aspx.

UIT (2016c), *Measuring Information Society Report*, Union internationale des télécommunications, Genève, <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2016/MISR2016-w4.pdf>.

UIT (2017), Outil de suivi réglementaire des TIC, Union internationale des télécommunications, Genève.

UN-OHRLLS (2016), "Factsheet for Least-developed Countries", http://unohrlls.org/custom-content/uploads/2016/08/Least-Developed-Countries-factsheet-2016_ENGLISH_FINAL_UPDATED-1.pdf.

Van Grastek, C. et M. Mashayekhi (2016), "The services trade agreements of developing countries", *Research Handbook on Trade in Services*, P. Sauvé et M. Roy (éd.), Edward Elgar Publishing.

World Integrated Trade Solutions (WITS), <https://wits.worldbank.org/WITS/WITS/Restricted/Login.aspx>, consulté le 17 février 2017.

NOTES

1. Des travaux analytiques du CIR ont été menés dans les pays suivants:
 - Bangladesh, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2015.
 - Bénin, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Bhoutan, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2012.
 - Burkina Faso, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2014.
 - Burundi, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2012.
 - Cambodge, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2014.
 - Comores, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Djibouti, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Gambie, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2013.
 - Haïti, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2013.
 - Lesotho, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2012.
 - Madagascar, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Malawi, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2014.
 - Mali, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Mauritanie, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2016.
 - Mozambique, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Myanmar, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2016.
 - Népal, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2016.
 - Niger, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2015.
 - Ouganda, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2013.
 - RDP lao, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2006.
 - République démocratique du Congo, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2010.
 - Rwanda, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2011.
 - Sénégal, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2013.
 - Sierra Leone, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2013.
 - Soudan du Sud, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2014.
 - Soudan, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2014.
 - Tchad, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2013.
 - Timor-Leste, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2011.
 - Togo, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2010.
 - Vanuatu, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, 2007.
 - Zambie, Étude diagnostique sur l'intégration du commerce, mise à jour, 2014.

